

Madame la Directrice Académique, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames Messieurs les membres du Comité Technique Départemental,

La loi de transformation de la fonction publique, entrée en vigueur le 6 août 2019 et contre laquelle le SE-Unsa avec sa fédération s'est fermement opposé, supprime les compétences des instances de dialogue entre l'administration et les représentants des personnels en matière de mobilité depuis cette année.

Vous le savez, notre organisation syndicale et notre fédération ont toujours considéré, à sa juste valeur, la compétence des services de la DSDEN 94 et la volonté de permettre des opérations les plus équitables possibles. Jusqu'à l'année passée, l'action experte et responsable des représentants de l'Unsa Education a ainsi permis, au fil du temps, de participer à la consolidation des modalités et procédures de participation au mouvement comme à la construction de la carte scolaire. Tout ceci grâce à un dialogue social renforcé, durant les instances, comme durant les groupes de travail ou les audiences.

Dans une période exceptionnelle, marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui a bousculé largement nos pratiques professionnelles et n'a sans doute pas facilité les échanges, le constat est malheureusement là : une confusion importante pour les personnels au regard des nombreuses modifications instaurées et sans la possibilité d'être informés de l'ensemble des éléments de manière précise et des conséquences.

Pour beaucoup de collègues, être informé et conseillé par des représentants syndicaux était un gage de sécurité. Notre organisation a toujours œuvré pour permettre aux participants aux opérations de connaître l'ensemble des éléments constitutifs des décisions de la Direction Académique.

Chaque année, au-delà de l'accompagnement proposé, des centaines d'enseignants s'adressaient au syndicat pour connaître, comprendre et anticiper différentes décisions, que ce soit en amont comme pendant mais aussi à l'issue des opérations. Personne ne peut ignorer le rôle essentiel que nous jouons dans la compréhension et l'acceptation des règles de gestion.

La première des conséquences de la mise à l'écart des représentants des personnels est sans appel : déjà mise à mal par la politique du ministre de l'Education Nationale, la confiance envers l'institution se fissure plus que jamais.

Pour la fédération de l'Unsa Education, la solution la plus aboutie serait de revenir sur cette loi et de permettre le maintien des instances et groupes de travail associant les élus du personnel aux opérations, dans la construction comme dans les résultats.

Nous le savons, cette décision ne pourra intervenir localement et il ne serait pas acceptable de demander à une Directrice Académique de ne pas respecter la loi...

C'est pourquoi, une pétition nationale a été lancée par le SE-Unsa et sa fédération de l'Unsa Education demandant le retour des représentants des personnels dans les opérations de carrière.

En attendant nous l'espérons, une éventuelle prise de conscience gouvernementale, dans notre département, le SE-Unsa et sa fédération souhaitent qu'à défaut de pouvoir être associés dans les instances, les représentants des personnels puissent être informés de l'ensemble des éléments constitutifs de la construction des opérations de mutation dans notre département.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit et s'obtient.

Peut-être entendrons-nous que notre propos est hors-sujet dans l'objet de ce CTSD d'ajustement, car relevant uniquement de la carte scolaire donc des postes.

Pour autant, Madame Laporte, ancienne DASEN, Madame Mouquet-Burtin, notre précédente DASEN et Madame Del Bianco, IEN-Adjointe à la DASEN, ont toujours tenu à rappeler que la construction de la carte scolaire et les moyens humains ne pouvaient être dissociés.

C'est ce principe qui avait conduit il y a 3 ans, de mémoire, à ce que les services de la DSDEN soient réorganisés avec une gestion de la carte scolaire et du mouvement au sein du même service.

Cette année, de nombreux changements se sont opérés, aussi bien pour le mouvement (dans la circulaire, les conditions de participation puis la transmission des résultats) que pour la carte scolaire, avec notamment les conséquences des fermetures.

Au-delà du nombre de changements, la crise sanitaire a eu pour conséquence un resserrement exceptionnel du calendrier qui a conduit ces changements à se percuter les uns les autres, engendrant la grande confusion évoquée en introduction de notre propos.

Pour le SE-Unsa et sa fédération, une des solutions les plus efficaces, pour rendre les opérations les plus équitables et lisibles et légitimer les décisions, est l'anticipation et la précision de l'information.

Nous devons collectivement nous emparer de cette période pour en faire un bilan précis et argumenté. Le SE-Unsa prendra ses responsabilités et assumera pleinement son rôle de syndicat des enseignants expert et engagé, pour transmettre un bilan détaillé de ces opérations et formulera un certain nombre de propositions.

Dans un contexte national de perte de confiance de la profession, marqué par un désamour des citoyens pour l'attrait du métier, les différents gouvernements qui se sont succédé depuis de nombreuses années n'ont pas su (ou pas voulu) se saisir de cette problématique pour valoriser notre métier et attirer des candidats aux concours.

Il appartient ainsi à l'institution, à défaut de susciter des vocations, d'entendre cette maxime que nous répétons à chaque occasion : un enseignant heureux de son affectation est un enseignant qui s'épanouit et dont les élèves seront les premiers bénéficiaires de cet épanouissement.

A l'issue de ce comité technique, un certain nombre de situations d'écoles auront pu être accompagnées pour permettre d'envisager la rentrée la plus sereine possible, en gardant à l'esprit que nous sommes le dernier jour de l'année scolaire et que malgré tout :

De nombreuses écoles n'ont pu constituer les structures, ni faire les répartitions des élèves et des enseignants, du fait de la méconnaissance du nombre de classes et du manque d'enseignants nommés.

Certes, c'est la même situation chaque année, sauf que les années précédentes, tout se déroulait au début de mois de juin, laissant ces dernières semaines pour organiser la rentrée suivante.

Encore une fois, l'Education Nationale rompt avec les règles élémentaires du droit du travail : on ne travaille pas durant ses congés.

Sachant que les équipes ont une journée de pré-rentrée, comment des équipes qui le souhaiteraient pourraient organiser la structure, la répartition des élèves, des enseignants, le seul jour de la pré-rentrée ?

Alors comme souvent, et plus encore cette année, de nombreuses directrices et directeurs devront œuvrer une partie de leurs congés, à travailler, pour préparer une rentrée. Alors que nous n'avons cessé de le répéter, ces mêmes directrices et directeurs ont accompli un travail colossal pour être au rendez-vous de la crise sanitaire, le jour, la nuit, les week-ends et quasiment toutes les vacances de printemps.

Sans occulter cette crise sanitaire, le SE-Unsa et sa fédération, vous demandent, Madame la Directrice Académique, de pouvoir convoquer un groupe de travail au mois de septembre, pour faire un bilan collectif, quantitatif et qualitatif, de la carte scolaire et des affectations des collègues.

Bien entendu, il ne s'agira pas d'évoquer des situations individuelles. Mais, comme le texte réglementaire le permet, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, pouvoir observer les réussites et les difficultés constatées cette année, avec un seul objectif : permettre des opérations en 2021 sans rebondissements, sans tension, anticipées dans le temps, et avec une communication fine et sans ambiguïté des procédures pour l'ensemble des collègues.

Le SE-Unsa et la fédération de l'Unsa Education seront au rendez-vous, comme nous l'avons toujours été, pour agir dans l'intérêt des personnels, pour la scolarisation la plus efficace de nos élèves.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, Monsieur le Secrétaire Général, pour les réponses que vous apporterez à nos demandes, et restons à votre complète disposition pour œuvrer collectivement pour notre Ecole Publique Laïque.

Clément PEYROTTE
Représentant Unsa Education

Bastien DIAZ
Représentant Unsa Education